



Paray-Vieille-Poste

Notre Village

Suppression des fiches d'état civil

Tél : 01.69.38.79.83
Site : www.paray-vieille-poste.fr

Les fiches d'état civil sont supprimées, suite au décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000 et sa circulaire d'application (Journal Officiel du 28 décembre 2000).

Elles sont remplacées par la simple présentation de l'original ou d'une photocopie lisible certifiée conforme par l'utilisateur lui-même (qui apposera cette mention, la date et sa signature en bas du document) des pièces nécessaires à leur établissement (copie intégrale ou extrait d'acte de naissance, carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, livret de famille régulièrement tenu à jour, carte d'ancien combattant, d'invalidé de guerre ou civil).

Dans certains cas (notamment pour constater le non-décès, le célibat ou le non-remariage), une simple attestation sur l'honneur pourra être demandée.

En cas de doute sur la photocopie, l'administration pourra demander la production de l'original ou une certification conforme de ladite photocopie.

**Service de l'état civil,
de l'accueil, des
formalités rapides et
des élections.**

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
⇒ 08h15 – 12h00
et de 13h00 – 18h00

Samedi
⇒ 09h00 – 12h00